

# MASQUES

# DIM



# Le point

## ⇒ Tous les masques EN sont-ils concernés ?

**NON**

Sur les 333 millions de masques commandés par l'État, 60 millions ont été commandés auprès de la marque DIM et distribués dans l'Éducation nationale et d'autres ministères. Ce sont eux qui sont incriminés pour leur potentielle toxicité. Ils sont repérables par leur conditionnement qui comporte le logo DIM. **Tous les autres masques ne sont donc pas concernés.**

## ⇒ Sont-ils définitivement retirés ?

**NON**

Jusqu'au 19 octobre la ministre de la Fonction publique refusait d'appliquer le principe de précaution demandé par les syndicats. La Fonction publique et l'Éducation nationale sont depuis revenues à la raison. Mais ce retrait n'est à ce stade que temporaire en l'attente d'expertises plus complètes. **Dès le 14 octobre, SUD éducation a écrit au ministre pour lui demander de fournir aux personnels une solution alternative.**

## ⇒ Et maintenant ?

Les masques lavables distribués à la rentrée arrivaient justement à expiration aux vacances d'automne. SUD éducation revendique la fourniture en nombre suffisant de nouveaux masques à l'ensemble des personnels et des élèves, garantissant une réelle protection et bien sûr sans aucun danger pour la santé ni l'environnement.